

# La lettre du SISCODIPE

Bulletin d'information



SISCODIPE

Juin 2004 - n°12

*L'edito*

L'ouverture du marché de l'électricité est devenue d'actualité pour les collectivités territoriales.

A compter du 1er juillet 2004, elles deviennent des clients libres de choisir leur fournisseur d'électricité. C'est une révolution dans le milieu jusqu'alors très protégé de l'activité de production électrique.

Mais cette libéralisation qui laissait présager des gains substantiels pour les usagers, semble prendre une voie tarifaire bien différente !

La lettre du SISCODIPE n°12 consacre son dossier à introduire ce sujet très controversé.

C'est une première partie qui sera suivie (lettre n° 13) d'un traitement plus spécifique destiné aux Collectivités Territoriales...

Mais que ces sujets sérieux ne vous empêchent pas de passer d'excellentes vacances revitalisantes !

*François Albane*  
*Président*

*En bref*

M. Xavier Pintat a été élu Président de la F.N.C.C.R lors de sa dernière assemblée générale.

M. Laurent Kervran, Délégué clientèle, va quitter EDF/GDF Services Thionville 3 Frontières pour aller exercer ses talents au Centre de Nancy...  
Toute l'équipe du SISCODIPE souhaite à M. Kervran pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

#### Numéros utiles ...

Vous pouvez contacter le SISCODIPE aux numéros suivants :

\* 03 82 82 92 40 pour la R2 et le contrôle du concessionnaire

\*03 82 54 45 92 (téléphone et fax) pour le secrétariat, l'effacement de réseaux et la communication.

## Le SISCODIPE INFORME...

*L'actu*

Le 3 juin dernier, s'est tenue à Thionville une réunion d'information organisée par le SISCODIPE à l'intention des secrétaires de Mairie, des techniciens ou des élus des communes membres.

45 communes étaient représentées à cette occasion. Durant près de deux heures, les participants ont pu affiner leurs connaissances sur les domaines d'intervention du SISCODIPE.

Après le traditionnel mot de bienvenue prononcé par le Président, François Albane, Philippe Roustan, Directeur Général a rappelé l'historique du Syndicat et les missions générales qui lui sont confiées par le concessionnaire.

Puis il a passé la parole à son adjoint, Philippe Schleich qui a longuement expliqué les nouvelles procédures d'instruction, d'octroi et de liquidation des subventions d'effacement de réseaux basse tension.

S'en est suivi un très large débat qui a permis d'examiner dans le détail ce type de subvention particulièrement prisé par les communes, surtout en cette phase de réinvestissement.

Enfin, Philippe Roustan est revenu longuement sur les aides octroyées au titre de la redevance R2.

C'est autour du verre de l'amitié que s'est close cette rencontre d'information qui, à entendre les commentaires des participants, a été enrichissante et appréciée.

# L'ouverture du marché de l'électricité

Le dossier

*La libéralisation du Marché de l'électricité trouve ses origines dans 3 directives européennes transposées en droit français par les lois du 12 février 2000 et 3 janvier 2003. C'est un nouveau marché de l'électricité qui se dessine aujourd'hui...*

Cette ouverture à la concurrence bouscule quelque peu le microcosme protégé du marché français de l'électricité. Rappelons tout d'abord qu'au travers de cette volonté, l'Europe affiche trois objectifs : accroître la compétitivité, mieux protéger l'environnement et renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique.

Au 1er juillet 2004, l'ouverture à la concurrence concernera les professionnels et les collectivités. Cela représente environ 2,6 millions de sites. A ce stade, 70 % du marché sera libéralisé. La dernière étape de l'ouverture en France concernera les ménages (30 millions de sites) et interviendra en 2007.

## La nouvelle organisation française

L'organisation électrique française peut être présentée en 2 grandes fonctions : l'acheminement et la fourniture.

## Ce qui ne change pas :

L'acheminement reste sous monopole et les tarifs pratiqués sont fixés par les pouvoirs publics sur proposition de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

Un gestionnaire de réseau de transport (RTE - Réseau Transport Electricité) et un gestionnaire de réseau de distribution (GRD - Gestionnaire de Réseau de Distribution) sont missionnés pour exploiter les réseaux afin de permettre l'acheminement d'électricité de tout fournisseur qui le souhaite. L'organisation du service public de distribution de l'électricité restera de la compétence du SISCODIPE.

## Ce qui change :

Seule la fourniture d'électricité est ouverte à la concurrence. Elle pourra être assurée sur tout le territoire par d'autres entreprises qu'EDF.

## Quelles vont être les conséquences de l'ouverture à la concurrence sur le prix de l'électricité ?

Rappelons tout d'abord que pour un usage domestique, le prix moyen européen (abonnement compris) est de 9.99 c €/kWh HT et de 13.65 c € TTC. Sur l'échiquier européen, le prix pratiqué en France est un des moins chers après la Grèce, la Finlande, la Suède et l'Espagne. Avec un prix de 8.90 c € HT pour l'électricité à usage domestique, la France occupe une cinquième position bien agréable, distançant ses amis allemands (12.28 c €), luxembourgeois (11.91 c €) ou italiens (14.49 c €).

Au vu du résultat des premières libéralisations des prix de fourniture, notamment pour les gros preneurs (la SNCF par exemple), force est de constater que l'effet concurrence n'a pas entraîné la baisse des prix escomptée ! bien au contraire ! La SNCF a eu la désagréable surprise de voir les conditions tarifaires de son contrat avec EDF littéralement exploser. On parle de plus de 40 % de majoration !

Alors qu'en sera-t-il pour les collectivités territoriales ? Bien difficile de répondre. Laissons ce marché se poser, observons les tendances, et ensuite et seulement à ce moment là, il sera temps de prendre des initiatives... Wait and see (attendre et voir), comme disent les anglais !

**Bulletin d'information du Syndicat Intercommunal de Suivi  
de la CONcession de DIstribution Publique d'Electricité Pays des Trois Frontières**

**SISCODIPE: Mairie de Thionville - BP 30352 - 57125 THIONVILLE**

Telephone 03 82 53 15 01 - Fax 03 82 54 48 92